



## MAIRIE de BELLOT

Le 12 juillet 2016

☎ Mairie : 01.64.04.81.98  
☎ Secrétariat : 01.64.04.39.99  
📠 : 01.64.04.80.63  
✉ : mairiebellot@orange.fr  
NS/

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2016**

Le Conseil Municipal de Bellot dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François HOUSSEAU, Maire.

**Date de convocation** : 1 juillet 2016

#### **Présents** :

M. François HOUSSEAU, Maire  
Mmes Sandrine LETOLLE – Christine MOREAUX – M. Roger DARDART Adjoints  
MM. Luis Filipe DE MELO VIEIRA – Gérard COLOMBO – Alexis DEPRES – Alfred FONTAINE  
– Laurent MIGNARD  
Mmes Gabrielle MAILLARD – Muguette AUBISSE – Christine MOREAUX - Sylvie DJOUADI  
LAROCHE – Joëlle LEGENDRE MORISSE

#### **Absents excusés avec pouvoir:**

Frédéric DUGUET ayant donné pouvoir à Mme Christine MOREAUX  
Patrick SUDRES ayant donné pouvoir à Mme Sylvie DJOUADI LAROCHE

#### **Compte rendu de la précédente séance :**

Le compte rendu de la séance du 27 mai 2016 n'ayant fait l'objet d'aucune observation, est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

#### **Nomination secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L2121-15 du code Général des collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal, Madame Sandrine LETOLLE a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

#### **1/ ELECTION AUX DIFFERENTS SYNDICATS (délibération 2016-4-1 à 2016-4-6) :**

Suite à la réélection de 5 conseillers, le Conseil Municipal syndicats procède à la nomination des délégués titulaires et suppléants chargés de représenter la commune au sein desdits syndicats.

#### **2/ PLU (délibération 2016-4-7) :**

Après le rapport effectué par le Maire, Le projet du PLU est accepté à la majorité.

### **3/ RÉGIE DE RECETTE UNIQUE: Restauration scolaire et NAP (délibération 2016-4-8) :**

Le Conseil Municipal décide de supprimer la régie garderie et de créer une régie unique. Divers mode de règlements vont être mis en place.

### **4/ SIANE : Redevance assainissement 2017 (délibération 2016-4-9):**

Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe le montant de la redevance d'assainissement collectif pour l'année 2017 de la manière suivante :

Prime fixe: 3.15€ HT

Part variable: 0.75€ HT

### **5/ PERSONNEL COMMUNAL (délibération 2016-4-10) :**

Le Maire fait un exposé sur la situation des effectifs du personnel à la fin de cette année scolaire. Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- Suppression du poste d'ATSEM principal 2<sup>ème</sup> classe, afin de créer un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe, l'agent remplissant les conditions d'avancement de grade
- La création d'un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe de 15 heures de travail hebdomadaire, l'agent occupant ces fonctions arrivant au terme de son contrat aidé « CUI »
- La création d'un poste d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe de 4 heures de travail hebdomadaire, l'agent occupant ces fonctions arrivant au terme de son contrat d'accroissement d'activités.

### **6/ GRDF : Redevance d'occupation du domaine public 2016 (délibération 2016-4-11)**

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la redevance d'occupation du domaine public 2016.

### **7/ CCBM : Modification statutaire (délibération 2016-4-12):**

Suite à la délibération de La Communauté de communes La Brie des Morin prise le 29 juin 2016, Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la modification statutaire suivante:

#### **Action sociale d'intérêt communautaire – Petite Enfance**

- La Création et la gestion d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents

### **8/ CCBM : Reconduction de la convention de mise à disposition des accompagnatrices de car (délibération 2016-4-13) :**

Le Conseil Municipal reconduit à l'unanimité la convention de mise à disposition des agents accompagnateurs de car à la Communauté de Communes la Brie des Morin.

### **9/ SUBVENTION (délibération 2016-4-14) :**

Le maintien de la subvention de l'association La Belette est accepté à l'unanimité.

## **10/ QUESTIONS DIVERSES :**

- Remerciements de diverses associations concernant les subventions.
- Suite aux élections complémentaires des 26 juin et 3 juillet 2016, des questions sur les dépenses de la Commune ont été posées, le Maire fait le point des travaux réalisés en 2014 et 2015.
- Le Maire fait le point sur la fusion des deux Communauté de Communes

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE A 22H35

Le Maire,

François HOUSSEAU.